



**FFBad**

Fédération Française  
de Badminton

[www.ffbad.org](http://www.ffbad.org)

# DISPOSITIF SUIVI AVENIR NATIONAL



# QU'EST CE QUE LE SUIVI AVENIR NATIONAL (S.A.N) ?

## LE SUIVI AVENIR NATIONAL

- **Un dispositif proposé par la FFBaD** aux joueurs et joueuses entre 10 et 13 ans (Benjamins 1, Benjamins 2 et Minimes 1<sup>ère</sup> année).
- **Un dispositif de suivi de l'évaluation du D.A.N et d'accompagnement de la formation** des joueurs identifiés au regard des fondamentaux d'apprentissages.
- **Un dispositif focalisé sur la progression** au regard des priorités d'apprentissages et non sur les résultats sportifs bruts.

## COMMENT INTÉGRER LE SUIVI AVENIR NATIONAL ?

Un dispositif complètement intégré dans la stratégie fédérale en lien avec l'identification des jeunes talents.

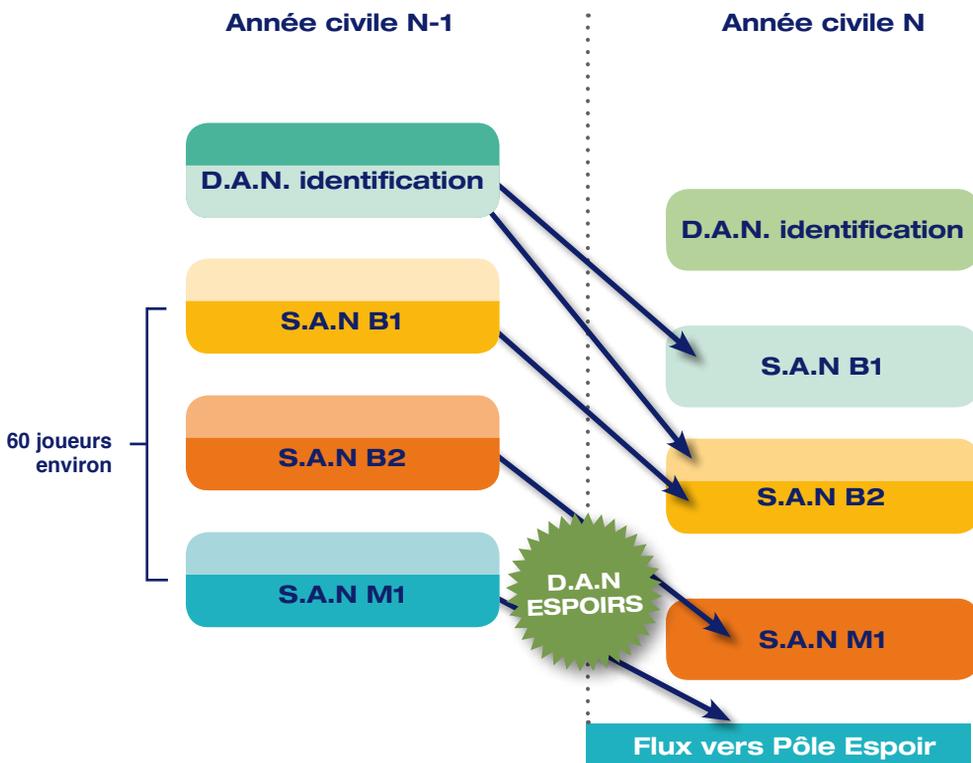
**L'entrée dans le S.A.N pourra se faire** au travers d'une sélection des joueurs ayant participé au D.A.N « Identification » l'année N-1 (réalisée par les Entraîneurs Nationaux).

**Le passage dans le S.A.N de l'année** suivante sera conditionné par l'évolution des habiletés du joueur attendues par les entraîneurs nationaux.

# LE FONCTIONNEMENT DU SUIVI AVENIR NATIONAL

Le **S.A.N** propose des actions pour les 3 années d'âge (S.A.N 1<sup>ère</sup> année ; 2<sup>ème</sup> année ; 3<sup>ème</sup> année). Le changement d'année de S.A.N intervient au 1<sup>er</sup> janvier. Il existe donc :

- Un **S.A.N B1** (1<sup>ère</sup> année)
  - Un **S.A.N B2** (2<sup>ème</sup> année)
  - Un **S.A.N M1** (3<sup>ème</sup> année)
- Le **S.A.N** propose une action par trimestre à chaque joueur pour :
    - > Définir en lien avec l'entraîneur du joueur les axes prioritaires de travail pour le trimestre suivant.
  - Le **S.A.N** garantit la participation à l'ensemble des actions indépendamment des résultats sportifs (sous réserve du respect de la convention).



# CONDITIONS D'ENTREE DANS LE S.A.N

**Le S.A.N exige un volume d'entraînement hebdomadaire minimum :**

- 6h pour les benjamins (S.A.N 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année).
- 8h pour les minimes 1<sup>ère</sup> année (S.A.N 3<sup>ème</sup> année).

**Le S.A.N demande un encadrement de qualité :**

- Un Entraîneur diplômé d'Etat ou diplômé Fédéral ou en cours de formation.
- Un Entraîneur engagé dans le projet qui intègre les recommandations et qui participe à une action identifiée dans l'année.

## EN SAVOIR PLUS SUR LE SUIVI AVENIR NATIONAL ?

Retrouvez les informations sur les effectifs et les actions des différents S.A.N sur le site fédéral dans l'espace dédié.

**Le site internet de la FFBaD**

[www.ffbad.org](http://www.ffbad.org)

**Pour toutes vos questions sur le Suivi Avenir National**

Contactez le secteur du « PPF Territorial »

- **Loïc PARLON**
- 06 98 93 89 10
- [loic.parlon@ffbad.org](mailto:loic.parlon@ffbad.org)



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON**

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07

[www.ffbad.org](http://www.ffbad.org)